

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

39

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **28 JUIN 2024**

Objet de la délibération :

**PRESENTATION DU
BILAN DES
ATTRIBUTIONS DE LA
COMMISSION
D'ATTRIBUTION DES
LOGEMENTS ET
D'EXAMEN
D'OCCUPATION DES
LOGEMENTS POUR
L'ANNÉE 2023**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **22** (suite au décès
soudain d'un administrateur)

Présents : Thierry ALBERTINI, Catherine BASCHIERI, Michèle
BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Carmen
COINTREL, Thierry DOREAU, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc
GUILLEUX, Josée MASSI, Serge PELLEGRIN, Jacques PEYROT, Valérie
RIALLAND.

Christian BRIEL ayant donné pouvoir à J GHIO
Dalila CHOUIAH ayant donné pouvoir à L GUILLEUX
Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à D CAPITAINE
Marc LAURIOL, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI

Absents et excusés : Martine ARENAS, Delphine GROSSO,
Dominique LAIN.

Représentant du CSE : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du
Var)

Monsieur le Président dit :
Chers Collègues,

L'attribution de logements sociaux s'inscrit dans un cadre législatif et réglementaire strict complété par des engagements contractuels avec l'Etat, les collectivités locales, et d'autres réservataires correspondant aux orientations arrêtées par le Conseil d'Administration.

Il est rappelé présentement que, conformément à l'article R441-9 du code de la construction et de l'habitation, la commission d'attribution des logement et d'examen d'occupation des logements (CALEOL) doit « rendre compte de son activité au conseil d'administration ... au moins une fois par an »

Ces obligations réglementaires sont également reprises à l'article 10 du règlement intérieur de la commission d'attribution des logement et d'examen d'occupation adopté par le Conseil d'administration le 16 juin 2023.

Aussi, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration présents ou représentés, après avoir pris connaissance du bilan des attributions pour l'année 2023 joint à la présente délibération, d'en prendre acte.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, prennent acte du présent bilan

Le Président

Thierry ALBERTINI